



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 08
13 et 15 Novembre 2018

Présents Mickaël Herriau, Président
 Hubert Bernard, Nicolas Menard (mardi 13), Daniel Leparoux

Invités (jeudi 15) Daniel Roger, Jean-Yves Nouvel, Yves Rouaud

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 06 du 11 Octobre 2018 sans réserve.

2. Classement des championnats jeunes masculins - 1^{ère} phase

La Commission établit les classements à l'issue de la première phase en application des articles 5 et 11 des Championnats Jeunes Masculins du District de Football de Loire-Atlantique puis les montées/descentes en application des tableaux parus sur le site Internet du District le 13 septembre 2018.

Ces classements sont soumis à la validation du Bureau du District.

La Commission prend connaissance de la demande adressée à la Ligue des Pays de la Loire par La Madeleine de Guérande pour une accession au championnat régional U15 et donne un avis favorable.

3. Elaboration des groupes des championnats jeunes masculins - 2^{ème} phase

La composition des groupes est effectuée avec l'aide du logiciel Géo Groupes afin d'optimiser les déplacements.

La Commission reprend les desideratas formulés en première phase et prend note des modifications ou compléments de desideratas pour élaborer les calendriers de la 2^e phase.

Ces groupes sont soumis à la validation du Bureau du District.

4. Coupes U18 Jean Olivier et U15 Intersport

En raison de la manifestation nationale ce samedi 17 novembre 2018, le réseau routier étant perturbé, le Bureau du Comité a pris la décision de reporter les rencontres de Coupes de ce samedi 17 novembre.

En conséquence, la Commission décide de reporter toutes les rencontres au samedi 22 décembre 2018.

Pour les clubs qui le désirent, les rencontres pourront se dérouler à une autre date de leur choix avant le 22 décembre en faisant la demande via Footclubs.

- **Coupe U15 Inter Sport**

L'équipe 1 de Guérande La Madeleine intégrant le Championnat de Ligue R3, elle ne peut plus participer à la Coupe U15 Intersport.

De ce fait, la Commission désengage l'équipe 1 de Guérande La Madeleine de la Coupe U15 Intersport et annule les résultats de la rencontre jouée.

5. Courriels

. GJ Entente Pontchâtélaine du 04.09.2018

Pris connaissance.

. St-Mars du Désert JA du 05.09.2018 et 08.11.2018

Pris connaissance.

. St-Brévin AC du 18.09.2018

Pris connaissance.

. La Chevrolière Herbadilla du 26.09.2018

Pris connaissance.

. Nantes Pin Sec Bâtiment du 05.10.2018

Pris connaissance.

. Montoir CS du 09.10.2018

Pris connaissance.

. GJ Campbon Launay du 18.10.2018 et 08.11.2018

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse.

. GJ Ancenis St-Géréon du 23.10.2018

Pris connaissance.

. Aigrefeuille AS Maine du 29 et 31.10.2018

Pris connaissance.

. Guérande St-Aubin du 08.11.2018

Pris connaissance.

. St-Nazaire AF du 08 et 09.11.2018

Pris connaissance.

. Pontchâteau AOS du 11.11.2018

Pris connaissance.

. Nantes Don Bosco des 12 et 15.11.2018

Pris connaissance. Le responsable du Pôle des Compétitions a rendu réponse.

. Sautron AS du 12.11.2018

Pris connaissance. Le responsable du Pôle des Compétitions a rendu réponse.

. La Montagne FC du 13.11.2018

Pris connaissance.

. Héric FC des 07 et 12.11.2018

Pris connaissance.

. GJ Ancenis St-Géréon du 13.11.2018

Pris connaissance. Le responsable du Pôle des Compétitions a rendu réponse.

. Nantes St-Félix CCS du 14.11.2018

Pris connaissance.

. Bourgneuf en Retz FC du 14.11.2018

Pris connaissance.

. FC Côteaux du Vignoble du 14.11.2018

Pris connaissance. La Commission applique les dispositions règlementaires et le tableau établi en début de saison.

. Savenay Malville Prinquiau du 29.10.2018

Pris connaissance. Le responsable du Pôle des Compétitions a rendu réponse.

6. Divers

La Commission prend connaissance de l'extrait du PV de la Commission Départementale Sportive du 13.11.2018 PV n° 08 et reporte la rencontre non jouée :

U18D3 C

Ste-Luce S/Loire US 1 / GJ Loireauxence Vair 2 au dimanche 18 Novembre 2018 à 10 h 30

Par conséquent, la rencontre prévue le 18.11.2018 en Coupe U18 Jean Olivier groupe 4 :
Vertou USSA 2 / Ste-Luce US 1 est reportée au 23.12.2018 à 10 h 30

U18D4F

Ent. Bouguenais/Bouaye 1 / GJ Chaumes Rouans Vue 2

Cette rencontre n'ayant aucune conséquence sur les montées et descentes pour la 2ème phase, la Commission ajourne définitivement cette rencontre au regard des contraintes calendaires.

Le Président,
Mickaël Herriau



Le Secrétaire,
Hubert Bernard

